Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERES DWS & MULTIACTIFS - Part P
CODE AMF : 990000126039

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion Eres gestion.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion: L'objectif du FCPE ERES DWS & MULTIACTIFS est d' obtenir une plus-value au terme de l'horizon de placement recommandé de 5 ans supérieur à son indicateur de référence J.P. Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) 30% et MSCI ACWI 70% (coupons réinvestis en EUR). Pour atteindre son objectif de gestion, la société de gestion du FCPE sélectionne des OPC gérés de manière active. Un OPC géré activement est un OPC dont les expositions aux marchés actions, obligataires, devises, ... est laissée à la discrétion du gestionnaire financier. Par conséquent, les expositions des fonds sous-jacents peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Cependant il constitue un indicateur auquel l'investisseur pourra comparer la performance et le profil de risque du fonds, sur son horizon de placement recommandé.

Stratégie d'investissement : Les investissements sont réalisés dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) dont 70% minimum d'OPCVM ou FIVG gérés par la société de gestion DWS INVESTMENT S.A.

A ce titre, le fonds sera investi entre 70% et 80% de son actif net dans le compartiment Kaldemorgen classe SFC de la SICAV DWS Concept de droit luxembourgeois dont la stratégie d'investissement est la suivante :

- Le compartiment est géré de façon active, il n'est pas géré par rapport à un indice de référence. L'objectif de sa politique de placement est d'obtenir la durabilité de la plus-value du capital. Pour ce faire, le compartiment investit jusqu'à 100 % dans des actions, des obligations, des certificats, des titres du marché monétaire et des avoirs bancaires. De plus, le compartiment Kaldemorgen peut investir dans des dérivés à des fins d'investissement et de couverture, entre autres contre les risques du marché sans dépasser le double de la valeur de l'actif. Le compartiment va investir dans différents marchés et instruments en fonction du cycle économique global et de l'appréciation de l'équipe de gestion du compartiment. Jusqu'à 20 % de l'actif peuvent être investis dans des titres adossés à des actifs (ABS).

La sélection du solde des OPC (30% maximum) repose sur une analyse quantitative et qualitative des OPC par rapport à leur indicateur de référence selon les critères ci-dessous:

- Qualitative : analyse de la société de gestion, dans le cadre de due diligences, portant notamment sur l'organisation générale de la société de gestion, la qualité du management et de l'équipe de gestion, la structure capitalistique, l'organisation de la gestion et des contrôles,
- Quantitative des fonds sous-jacents : analyse multi-facteurs (performances, historique, volatilité, couple rendement/risque...) permettant d'appréhender le comportement du fonds durant différentes phases boursières et permettant d'effectuer une comparaison entre les fonds d'une même catégorie,

La société de gestion du FCPE a mis en place un processus de gestion et un comité de gestion tout deux détaillés dans le règlement du FCPE.

Exposition du FCPE (en % de son actif net) : Actions de zone Euro et hors zone Euro et de toutes capitalisations de 0% à 200% - Obligations de toutes zones géographiques (libellées en euros) de 0% à 200% dont obligations spéculatives 100% maximum dont produits monétaires 60% maximum et dont obligations convertibles contingentes (CoCos) 15% maximum - Fourchette de sensibilité de la poche obligataire comprise entre -5 et +10 - Change 100% maximum (hors pays de l'union européenne) - Marchés émergents 100% maximum.

L'exposition maximale aux marchés obligataires et actions en cumulé sera plafonnée à 200% de l'actif net du FCPE.

Indicateur de référence I J.P. Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) 30% et MSCI ACWI 70% (coupons réinvestis en EUR)

Affectation des revenus I Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat I Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale AMUNDI ESR. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Durée de placement minimum recommandée I Supérieure à 5 ans. Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — *A risque plus élevé*

Rendement potentiellement plus faible — *Rendement potentiellement plus élevé*

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque du FCPE reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit I Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidite plus réduite.

Risque de liquidité I Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entrainer des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie I Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent conclure des opérations de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut d'un paiement.

Impact des techniques telles que des produits dérivés I Les OPC sélectionnés peuvent utiliser les produits dérivés et peuvent amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.

Garantie I Le Fonds n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	0.60%
Frais de conversion	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.18%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

***Les frais courants** sont fondés sur une estimation des frais qui seront prélevés sur le prochain exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

** Exercice clos au 31/12/2020.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du règlement de ce fonds d'épargne salariale, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

PERFORMANCES PASSEES

Le Fonds ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Date de création du fonds I 2020

Date de lancement de la part I 24/11/2020

Devise de référence I EUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire I CACEIS Bank.

Teneur de compte I Le teneur de compte de vos avoirs est AMUNDI ESR.

Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et/ou sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande au 4 avenue Hoche - 75008 Paris. Le prospectus, le DICI, les rapports et les comptes périodiques du ou des fonds DWS Concept Kaldemorgen sont disponibles sur simple demande auprès de Eres gestion.Ces documents sont disponibles uniquement en français.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.

Conseil de Surveillance I Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son role principale consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité I La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds).

La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.